

**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand  
**Band:** 76 (1949)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Du côté de Payerne : traditions broyardes  
**Autor:** Chuard, J.-P.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-226990>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

échangèrent leurs impressions :

— On est des beaux idiots !

— Parle pour toi : qui est-ce qui a emmanché cette histoire de Revue ?

— Est-ce ma faute, s'ils ont changé le programme ?

... « Ils » n'avaient pas changé le programme, mais les deux amateurs de spectacle léger et... de bon vin s'étaient simplement trompé d'adresse : c'était au Casino que l'on donnait la fameuse revue et les deux amis étaient tombés au Théâtre,

en pleine saison d'opéra. Ils en avaient d'ailleurs pour leur argent et, à cause du prix des places, ayant pris parti de demeurer jusqu'à la fin du spectacle, Troillard déclarait, ému malgré lui, les larmes aux yeux, au dernier acte, et en se renforgeant :

— C'est égal, Regouin : aller à des spectacles comme celui-là, c'est montrer qu'on n'est pas des sauvages ! Faudra qu'on en parle à la chorale pour la prochaine soirée...

## Du côté de Payerne

### *Traditions broyardes*

C'est au travers des vieilles coutumes que se perpétue l'esprit d'un peuple, se reflète sa vie, s'incarne le rythme de ses travaux. Elles sont l'affirmation du particularisme d'une région dont elles forment le patrimoine.

La vallée de la Broye est ce pays heureux où coule une « rivière tranquille » et où « le niolé s'yvernon »<sup>1</sup>. Le caractère des Broyards est empreint de sérieux, de bon sens, de simplicité, mais, dit-on, la passion *politique* enflame leurs âmes. Bons travailleurs, attachés à leur terre, les Broyards savent se divertir, quand ils jugent le moment venu.

Le Nouvel-An est propice aux fêtes. Les masques ont succédé aux mascarades qui, en 1800, promenaient dans les rues de Payerne l'empereur de Constantinople et sa cour :

« Nous Salim III, Empereur de Turquie,  
Savoir faisons aux braves Payernois  
Que nous quittons les plaines de l'Asie  
Pour le bonheur d'être leur combourgeois. »

Sous le masque tout est permis et malheur à qui s'en prennent les Payernoises. Elles excellent dans l'art de la « chine ».

Les cortèges de la Saint-Sylvestre ont été remplacés par ceux des Brandons. Oui, les Brandons de Payerne sont célèbres dans tout le canton. Ils ramènent à la cité-mère tous les Payernois « du dehors » qui sont heureux de

fraterniser avec les autochtones, en mangeant à la « vente » la saucisse au foie arrosée d'un demi de commune.

Un journal humoristique, qui naguère s'appelait « Le Cancan », « Le Goûme » ou « Le Merle blanc » égratigne chacun. Le comité des masqués, organisme puissant et mystérieux que Henri Laeser comparaît à l'ancien Conseil secret de la République de Venise, est aussi actif que discret.

Les Brandons qui — chacun le sait — saluent le retour du printemps, voyaient s'allumer à Moudon, à Payerne et dans les villages, de grands feux de joie, les « tschafffeirnes » au milieu desquels on plantait un jeune sapin ou « mai ». Les enfants, munis d'une torche de résine, marchaient en file indienne autour du brasier en chantant des airs populaires. La Municipalité de Corcelles, consciente de ses responsabilités, annonça, en 1805, « qu'il est défendu aux enfants de ramasser du bois pour allumer les feux à la campagne le jour des Brandons, ni d'aller par le village avec des flambeaux allumés sous l'amende de 20 bâches. Les Pères et les Mères seront responsables de leurs enfants. »

L'hiver est long dans la vallée de la Broye. Les paysans en profitent pour réparer leurs outils, préparer les « fagots » et « faire boucherie ». Le soir, la famille se rassemble autour du « cadot » pour écouter les vieux évoquer des

<sup>1</sup>Où les brouillards hivernent.

souvenirs. A Chesalles, on parle des croyances d'autrefois : « Bercer un berceau vide occasionne des maux de ventre à l'enfant à qui sert le berceau. »

Très gaies sont les « cassées » de noix. Et combien d'idylles ne sont-elles pas nées autour de la longue table où sont assis jeunes et vieux.

Il faudrait aussi parler des veillées où l'on enfile le tabac, des « ressats », des « ribottes » ou des « branle-menton ».

Pâques est la fête des œufs. Les enfants roulent les œufs teints. Payerne a remis en honneur la course des garçons bouchers, celle dont Louis Monnet donnait une si jolie description dans le *Conteur vaudois*.

De nombreux usages ont disparu, ainsi ce « satamo ». « Il n'est pas de fétiche plus cruel, écrivait le pasteur Samson Vuilleumier, de Chesalles, dans toute l'Inde. C'est un dieu qui exige des familles dans le deuil qu'elles fassent, le jour des funérailles, un festin aussi somptueux que possible et pour autant de convives qu'en peut contenir la maison du mort. »

A Corcelles se pratiquait le « Tire-Bernard » ou « Bernaye ». Les enfants se massaient devant la demeure du défunt et criaient « Tire-Bernard ». Les héritiers se faisaient un devoir de lancer aux gosses des poignées de noix, de fruits secs ou encore quelque menue monnaie.

En Suisse, le tir est roi. Il n'est pas de village qui n'ait son abbaye. La Milice bourgeois de Grandcour, qui date de 1381, est la plus ancienne du canton de Vaud. La milice conserve encore le droit qui lui avait été reconnu à l'origine, de vendre son vin pendant les trois jours de la fête annuelle. Elle possède à côté de l'Auberge communale une cave pouvant contenir plus de cent personnes et sur les murs de laquelle on peut lire les noms des « banderets » qui se sont succédé au cours des siècles. La Noble Société des Tireurs à la cible de Payerne, dont M. A. Burmeister a raconté l'histoire, a son tirage avec les poulets rôtis.

Voici la description d'un cortège d'il y a cent ans.

A la tête du cortège marchaient quatre sapeurs en bonnet à poil, tablier blanc, hache brillante sur l'épaule, tenue avec grâce par une main gantée de frais ; puis venaient les tambours, suivis de quatre marqueurs. Ceux-ci attiraient surtout les gamins par leur costume éclatant et excentrique. Le grand chapeau mou, à large bord, retroussé d'un côté, leur donnait

un air crâne ; l'habit et le pantalon d'un rouge vif mettait toute leur personne en relief. Ces braves étaient chargés d'engins divers ; ils portaient sur l'épaule gauche une cible en bois pareille à un grand « fonce » à gâteau et, dans la main droite, une « zingue » toute neuve.

La Société de Jeunesse de Lucens conserve précieusement une coupe offerte en 1593 aux garçons par le bailli « en reconnaissance de leur bonne conduite envers lui ». A Villarzel, on se contente de raconter l'anecdote de la « dîme du paysan » qui apporta au bailli bernois son dixième enfant.

Payerne s'honorait d'un ancien usage « fondé sur la considération que l'on a pour l'état militaire et pour la religion », les semesses ou vins offerts aux « Ministres du culte, les jours de classe et aux Militaires les jours de revue ».

Elles s'en vont, les unes après les autres, ces coutumes d'autrefois, emportant avec elles un peu du caractère original des mœurs villageoises. Et, avec la nostalgie du « bel autrefois », on répète sans le vouloir :

« Toutes ces choses sont passées

Comme l'ombre et comme le vent ! »

J.-P. Chuard.

\* \* \*

### Le vilain jeu des prénoms.

Deux amis se rencontrent en St-François :

— Je vais me marier, dit l'un.

— Ah ! et contre qui ?

— Une femme charmante et qui de plus se prénomme Diane.

— Malheureux !

— Et pourquoi ?

— Parce que ce sera, pour toi, tous les jours la... Diane au saut du lit.

*Orfèvrerie  
Cristallerie  
Steiger & Cie  
LAUSANNE Porcelaines  
Objets d'art*

4, Rue Saint-François, Lausanne